

Droit / droit commercial

(Décret Paysage 2013)

Cycle : Bloc 1 Master Spécialisé (Master 120 crédits)

Option : toutes les Options

Quadrimestre : 2

Volume horaire : 30 h

Crédit : 2

Pondération : 1

Obligatoire : oui

Langue d'enseignement : français

Lieu : École Supérieure des Arts de la Ville de Liège - Académie Royale des Beaux-Arts de Liège (ÉSAVL-ARBAL), rue des Anglais 21, Liège 4000

Enseignant : Marie-Dominique Ziegels
marie-dominique.ziegels@esavl.be

COMPÉTENCES VISÉES

■ Ce cours est une introduction au droit commercial, il vise à sensibiliser l'étudiant à un vocabulaire spécifique. Il vise également à aborder des situations types qu'il est susceptible de rencontrer dans sa vie professionnelle et à lui donner des éléments de réponse.

ACQUIS D'APPRENTISSAGE

■ Le cours examine le statut du commerçant et les obligations professionnelles auxquelles il est soumis, notamment les pratiques du commerce. Le bail commercial est abordé en mettant en évidence les droits et les obligations du locataire commerçant. Ce cours est ensuite consacré à l'étude des sociétés et plus particulièrement aux sociétés anonymes. Une comparaison entre les différents types de sociétés met en évidence les avantages et les inconvénients de chacune d'elles.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE ET MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

■ La matière est exposée à l'aide d'exemples et de cas pratiques. Des exercices sont réalisés après chaque chapitre. Un syllabus accessible via le site de l'ÉSAVL-ARBAL est mis à la disposition des étudiants.

MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION/ PONDÉRATION

■ L'étudiant est évalué tout au long de l'année. Un contrôle écrit est organisé à mi-cursus et un examen écrit a lieu lors de la session de juin.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

CO-REQUIS

Aucun.